Montréal

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 7 octobre 2026, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance visant à modifier le règlement afin de retirer un document que les demandeurs doivent transmettre et de modifier la période dont disposent les requérants pour réaliser leur projet (1)
Cette ordonnance est adoptée en vertu du Règlement sur les subventions relatives à la réalisation de diagnostics en économie circulaire pour les entreprises montréalaises (RCG 25-021).

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (numéro 1) (1-2)
Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), précise les heures de dépôt des ordures ménagères et des matières recyclables en bordure de certaines rues.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 14 octobre 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat